

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional**  
<%moisCX%>

*Présenté par  
Jean-Paul Huchon  
Président du conseil régional  
d'Ile-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA  
POLITIQUE REGIONALE « POUR LES PERSONNES AGEES »**

**PREMIERE AFFECTATION 2014**



**Chapitre 904 « Santé et action sociale »**  
**Sous- fonction 42 « Action sociale »**

Programme HP 42-002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées »  
Programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire»

*Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE AU RAPPORT BILAN SIMPLIFIE ET COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION RESEAU MEMOIRE ALOIS ARMA.....</b>	<b>5</b>
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : AVENANT DE TRANSFERT .....</b>	<b>27</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **4 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant de **1.303.306,20 €** d'autorisations de programme et d'un montant de **14.493 €** d'autorisations d'engagement prélevées respectivement sur les chapitres 904 « Santé et action sociale » et 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2014.

Ces opérations relèvent de la politique régionale pour les personnes âgées votée par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011 [RAPCR23-11DEL.pdf](#).

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **4 opérations** :

- Programme HP 42 002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées » : opérations pour un montant affecté de **1.303.306,20 €**
- Programme HP 42 003 (142 003 04) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » : opérations pour un montant affecté de **14.493 €**

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération (annexe 2).

Par ailleurs, il est proposé de transférer la totalité de la subvention du projet voté en 2012 pour l'Association « Libellule et Papillon » à l'association « Estrelia ». En effet, le 2/07/2012, une nouvelle structure, l'association « Estrelia », a été créée par fusion-absorption des associations « Libellule et papillon », « Aire de Famille » et « Horizons ». Les éléments culturels, techniques et financiers qui ont conduit la commission permanente à retenir ce projet demeurent inchangés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**

**ANNEXE AU RAPPORT  
BILAN SIMPLIFIE ET  
COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION RESEAU  
MEMOIRE ALOIS ARMA**

## BILAN SIMPLIFIE DE L'ASSOCIATION RESEAU ALOIS ARMA

Exercice du 1/01/2012 au 31/12/2012

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net année N	Net année N -1		Année N	Année N -1
<b>Actif Immobilisé [1]</b>							
Immobilisations incorporelles	64 701,00	64 701,00			Fonds associatifs		
Immobilisations corporelles					Ecarts de réévaluation		
terrains					Réserves	68 202,00	64 449,00
constructions et installations techniques					Report à nouveau		
immobilisations corporelles en cours					Résultat de l'exercice	5 913,00	3 753,00
autres	30 420,00	28 945,00	1 475,00	7 829,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières					Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées					Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts					Autres		
autres titres immobilisés	17,00		17,00	5,00			
<b>Sous-Total [1]</b>	<b>95 138,00</b>	<b>93 646,00</b>	<b>1 492,00</b>	<b>7 834,00</b>	<b>Sous-Total [1]</b>	<b>74 115,00</b>	<b>68 202,00</b>
<b>Comptes de liaison [2]</b>					<b>Comptes de liaison [2]</b>		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
<b>Sous-total [2]</b>					<b>Sous-total [2]</b>		
<b>Actif Circulant [3]</b>					Provisions pour risques et charges		
Stocks et en cours					Fonds dédiés	38 640,00	44 640,00 €
Créances					<b>Sous-Total [3]</b>	<b>38 640,00</b>	<b>44 640,00</b>
redevables, usagers et comptes rattachés				4 800,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an		
valeurs mobilières de placement	1 592,00		1 592,00	1 592,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
disponibilités	336 614,00		336 614,00	337 814,00	Avances et acomptes		22 472,00
charges constatées d'avance	1 242,00		1 242,00		Dettes fournisseurs	42 813,00	143 787,00
autres	7 149,00		7 149,00	11 755,00	Dettes fiscales et sociales	106 830,00	
<b>Sous-total [3]</b>	<b>346 597,00</b>		<b>346 597,00</b>	<b>355 961,00</b>	Dettes sur immobilisations		
<b>Comptes de régularisation [4]</b>					Autres dettes	2 617,00	10 851,00
Charges à répartir					Produits constatés d'avance	83 074,00	73 843,00
Primes remboursements des emprunts					<b>Sous-Total [4]</b>	<b>235 334,00</b>	<b>250 953,00</b>
Ecarts de conversion actif					Ecart de conversion passif		
<b>Sous-total [4]</b>					<b>Sous-Total [5]</b>		
<b>TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]</b>	<b>441 735,00</b>	<b>93 646,00</b>	<b>348 089,00</b>	<b>363 795,00</b>	<b>TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]</b>	<b>348 089,00</b>	<b>363 795,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2012

CHARGES		
<b>60</b>	<b>Achats (sauf 603)</b>	
601	Matières premières	
602	Autres approvisionnements	
604	Etudes et prestations	
605	Matériels, équipements et travaux	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	
607	Achats de marchandises	
608	Frais accessoires d'achats	
	<b>Total achats</b>	
603	Variation des stocks	
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	
611	Sous-traitance générale	
612	Redevances de crédit-bail	
613	Locations	
614	Charges locatives	
615	Entretien et réparations	
616	Primes d'assurances	
617	Etudes et recherches	135 521,00
618	Divers	
	<b>Total services extérieurs</b>	
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	
621	Personnel extérieur	
622	Rémunérations d'intermédiaires	
623	Publicité et relations publiques	
624	Transports	
625	Déplacements et réceptions	
626	Frais postaux et de télécoms	
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	
	<b>Total autres services extérieurs</b>	
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	
641	Rémunérations du personnel	306 091,00
645	Charges de sécurité sociale	125 812,00
647	Autres charges sociales	
648	Autres charges du personnel	
	<b>Total charges de personnel</b>	431 903,00
	<b>Autres charges</b>	
63	Impôts et taxes	24 070,00
65	Autres charges de gestion courante	7 842,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements et provisions	6 354,00
69	Impôts sur les sociétés	
	<b>Total autres charges</b>	38 266,00

## ASSOCIATION RESEAU ALOIS ARMA

CHARGES SUITE		
<b>86</b>	<b>Emplois des contributions volontaires</b>	
860	Secours en nature	
861	Mise à disposition gratuite de biens	
862	Prestations	
864	Personnels bénévoles	
	<b>Total emplois des contributions</b>	
	<b>TOTAL CHARGES (hors contributions)</b>	<b>605 690,00</b>
	<b>TOTAL CHARGE</b>	605 690,00

PRODUITS		
<b>70</b>	<b>Ventes de produits et services</b>	
701	Ventes de produits finis	
702	Ventes de produits intermédiaires	
703	Ventes de produits résiduels	
704	Travaux	
705	Etudes	26 408,00
706	Prestations de services	
707	Ventes de marchandises	
708	Produits des activités annexes	
	<b>Total ventes de produits et services</b>	26 408,00
<b>75</b>	<b>Produits de gestion</b>	
751	Redevances pour concessions	
754	Collectes	
756	Cotisations	
758	Produits divers de gestion courante	
	<b>Total produits de gestion</b>	
	<b>Autres produits</b>	
71	Production stockée	
72	Production Immobilisée	573 420,00
74	Subventions d'exploitation	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements et provisions	6 000,00
79	Transferts de charges	5 775,00
80	Autres produits	
	<b>Total autres produits</b>	585 195,00
<b>87</b>	<b>Contributions volontaires</b>	
870	Bénévolat	
871	Prestations en nature	
872	Dons en nature	
	<b>Total contributions volontaires</b>	
	<b>TOTAL PRODUITS (hors contributions)</b>	
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	611 603,00

RESULTAT (hors contributions)

5 913,00

**PROJET DE DELIBERATION****DU****ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE  
POUR LES PERSONNES AGEES  
PREMIERE AFFECTATION 2014**

## LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
- VU** La délibération cadre n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** La délibération n° CP n°12-124 du 26 janvier 2012 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale « pour la petite enfance » - première affectation 2012 ;
- VU** la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** Le rapport <numCX%> présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE



**Article 1 : Dispositif en faveur des personnes âgées**

Décide de participer, au titre du dispositif « La politique sociale régionale en faveur des personnes âgées », au financement de **3 opérations** détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **1.303.306,20 €**.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2 à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le président du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **100.000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées », action 142 002 01 « Soutien à domicile des personnes âgées », du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Affecte une autorisation de programme de **165.796 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées », action 142 002 02 « Structures d'hébergement non médicalisées », du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Affecte une autorisation de programme de **1.037.510,20 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 002 (142 002) « Dispositif en faveur des personnes âgées », action 142 002 03 « Structures d'hébergement médicalisées », du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 2 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire**

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement de **1 projet** annuel détaillé en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **14.493 €** au titre du budget 2014.

Subordonne le versement de cette subvention de fonctionnement au respect, par le bénéficiaire, de la convention conforme à la convention-type adoptée par la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013.

Affecte une autorisation d'engagement de **14.493 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

**Article 3**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le(s) tableau(x) ci-après par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

- dérogations au titre de l'article 17 alinéa 5 :

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
13006476	Création d'un foyer logement pour personnes âgées autonomes, Zac Bédier dans le 13ème arrondissement de Paris	PARIS HABITAT OPH	01/12/2013
11001585	Extension de la crèche située rue de la Cour des Noues Paris 20ème et création de 20 places supplémentaires	ESTRELIA	15/04/2011

**Article 4**

Décide de transférer à l'association « Estrelia », 10 rue Perdonnet – 75010 PARIS – N° SIRET 348 782 368 00115 la totalité (soit 55.000 €) de l'aide attribuée antérieurement à l'association « Libellule et Papillon » pour le projet n° 11001585 intitulé « Extension de la crèche située rue de la Cour des Noues Paris 20ème et création de 20 places supplémentaires» par la délibération n° CP 12-124 du 26 janvier 2012.

Approuve l'avenant de transfert de la subvention, présenté en annexe 3 de la présente délibération, de l'association Libellule et Papillon à l'association ESTRELIA.

Subordonne le versement de cette subvention d'investissement à la signature, avec le bénéficiaire, de l'avenant présenté en annexe 3 à la délibération et autorise le Président du Conseil régional à le signer.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

## **ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	10/04/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0006104	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	904 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	42 - Action sociale
<b>Programme :</b>	142002 - Dispositif en faveur des personnes âgées
<b>Action :</b>	14200201 - Soutien à domicile des personnes âgées

<b>Dispositif :</b>	00000686 - Accueil de jour en EHPAD
---------------------	-------------------------------------

<b>Dossier :</b>	14004063 - Création d'un centre d'accueil de jour de 6 places au sein de l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand (93)		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0026222 - ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DEPENDANCE		
<b>Localisation :</b>	NOISY-LE-GRAND		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	100 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20422

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
405 240,00 €	TTC 24,68 %	100 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000686 - Accueil de jour en EHPAD :</b>	100 000,00 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 904 - 42 - 142002 - 14200201 :</b>	100 000,00 €
--	--------------

<b>Chapitre :</b>	904 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	42 - Action sociale
<b>Programme :</b>	142002 - Dispositif en faveur des personnes âgées
<b>Action :</b>	14200202 - Structures d'hébergement non médicalisées

<b>Dispositif :</b>	00000688 - Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	13006476 - Création d'un foyer logement pour personnes âgées autonomes, Zac Bédier dans le 13ème arrondissement de Paris		
<b>Bénéficiaire :</b>	R5242 - PARIS HABITAT OPH		
<b>Localisation :</b>	PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	165 796,00 €	<b>Code nature :</b>	204182

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
2 639 628,00 €	TTC 6,28 %	165 796,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000688 - Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées :</b>	165 796,00 €
---	--------------

<b>Total sur l'imputation 904 - 42 - 142002 - 14200202 :</b>	165 796,00 €
--	--------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	10/04/2014	<b>N° de rapport :</b>	R0006104	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	904 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	42 - Action sociale
<b>Programme :</b>	142002 - Dispositif en faveur des personnes âgées
<b>Action :</b>	14200203 - Structures d'hébergement médicalisées

<b>Dispositif :</b>	00000692 - Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	13022275 - Reconstruction de l'établissement pour personnes âgées dépendantes Saint-Joseph (73 lits), situé à Noisy-le-Grand (93)		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0026222 - ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DEPENDANCE		
<b>Localisation :</b>	NOISY-LE-GRAND		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	1 037 510,20 €	<b>Code nature :</b>	20422

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
10 445 659,00 €	TTC	9,93 %	1 037 510,20 €

<b>Total sur le dispositif 00000692 - Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes :</b>	1 037 510,20 €
--	----------------

<b>Total sur l'imputation 904 - 42 - 142002 - 14200203 :</b>	1 037 510,20 €
--	----------------

<b>Chapitre :</b>	934 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	42 - Action sociale
<b>Programme :</b>	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
<b>Action :</b>	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>Dispositif :</b>	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14000207 - Création d'ateliers de stimulation cognitive pour personnes âgées atteintes de troubles cognitifs à un stade léger ainsi que pour leurs aidants, à Paris (75) et Bobigny (93)		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0004468 - RESEAU MEMOIRE ALOIS ARMA		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	14 493,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
28 986,00 €	TTC	50 %	14 493,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage :</b>	14 493,00 €
--	-------------

<b>Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304 :</b>	14 493,00 €
--	-------------

## **ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14004063</b>
--

Commission Permanente du 10 avril 2014

<b>Objet : CREATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR DE 6 PLACES AU SEIN DE L'EHPAD SAINT JOSEPH A NOISY-LE-GRAND (93)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Accueil de jour en EHPAD	405 240,00 €	24,68 %	100 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>100 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 904-42-20422-142002-300  
14200201- Soutien à domicile des personnes âgées

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DEPENDANCE

Adresse administrative : 5 CHEMIN DE LA CHAPELLE  
69140 RILLIEUX LA PAPE

Statut Juridique : Personne Morale de Droit Privé

Représentant : Monsieur ALEXANDRE VIARD, Responsable de projets

Objet : Construire et gérer des maisons susceptibles de faciliter un "vivre ensemble" et d'aider les personnes souffrant socialement ou dépendantes.

N° SIRET : 45069580400028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Accueil de jour en EHPAD

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'un centre d'accueil de jour de 6 places au sein de l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Entreprendre pour humaniser la dépendance construit, acquiert et réhabilite des bâtiments au sein desquels l'association La Pierre Angulaire accueille des personnes âgées dépendantes ou des malades et convalescents dans ses établissements de soins de suite. La Pierre Angulaire gère (ou assiste dans la gestion) une quarantaine d'établissements totalisant 2.200 lits.

L'opération présentée consiste en la création d'un centre d'accueil de jour de 6 places, intégré à l'établissement pour personnes âgées dépendantes Saint-Joseph. L'accueil de jour sera implanté dans la partie non démolie du précédent EHPAD.

Cette création, conditionnant le financement de la reconstruction de l'EHPAD par application de la délibération régionale n° CR23-11, a été acceptée par la Délégation Territoriale ARS de Seine-Saint-Denis et le Département le 12 juillet 2013 : il n'existe pas en effet de centre d'accueil de jour à Noisy-le-Grand.

#### Description :

Le centre d'accueil de jour poursuivra trois objectifs principaux :

- préserver, voire restaurer, l'autonomie de la personne accueillie en lui proposant un accompagnement et des activités centrées sur la stimulation des fonctions intellectuelles et corporelles, et sur le réapprentissage des gestes de la vie quotidienne ;
- développer les liens sociaux afin d'éviter la tendance au repli sur soi au travers d'activités favorisant les échanges ;
- soutenir les aidants familiaux.

#### Intérêt régional :

L'accueil de jour présentera un gain de 50% par rapport à l'existant et un niveau de performance inférieur à 150 kWh/m<sup>2</sup>/an.

#### Public(s) cible(s) :

Les personnes âgées dépendantes, atteintes de la maladie d'Alzheimer, vivant à domicile

#### Détail du calcul de la subvention :

Charge foncière, travaux et charges afférentes : 405.240 € / Taux : 24,68 % / Soit une subvention de 100.000 €.

#### Localisation géographique :

- NOISY-LE-GRAND

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes, travaux et charges afférentes	405 240,00	100,00%	Région Ile-de-France	100 000,00	24,68%
			FONDS PROPRES	305 240,00	75,32%
Total	405 240,00	100,00%	Total	405 240,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	25 000,00 €



2015	75 000,00 €
------	-------------

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13006476</b>
--

Commission Permanente du 10 avril 2014

<b>Objet : CREATION D'UN FOYER LOGEMENT POUR PERSONNES AGEES AUTONOMES, ZAC BEDIER DANS LE 13EME ARRONDISSEMENT DE PARIS</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	2 639 628,00 €	6,28 %	165 796,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>165 796,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 904-42-204182-142002-300  
14200202- Structures d'hébergement non médicalisées

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : PARIS HABITAT OPH  
 Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD  
75253 PARIS  
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial  
 Représentant : Monsieur STEPHANE DAMBRINE, DIRECTEUR GENERAL

N° SIRET : 34481082500366

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'un foyer logement pour personnes âgées autonomes, Zac Bédier dans le 13ème arrondissement de Paris

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le foyer-logement créé est partie intégrante d'un immeuble comprenant deux autres établissements médico-sociaux dont les travaux ont démarré à la fin de l'année 2013.

**Objectifs :**

Le foyer-logement se situera au sein de la ZAC Joseph Bédier dans le 13ème arrondissement de Paris. Ce secteur est en cours de transformation dans le cadre du Grand Projet de Rénovation Urbaine "Bédier - Boutroux - Porte d'Ivry" : arrivée du tramway, requalification des ensembles HBM de Paris Habitat OPH, construction neuve d'une résidence étudiante et requalification des espaces publics, dont celui dédié au projet.

Le programme proposé par Paris habitat OPH consiste en la construction neuve d'une structure d'hébergement pour personnes âgées et précaires, destinée à accueillir trois établissements sociaux et médico-sociaux :

- une petite unité de vie médicalisée de 21 lits, avec statut d'EHPAD, pour personnes âgées dépendantes (subvention attribuée par la Région en octobre 2013 à hauteur de 407.544 €) ;
- une maison-relais de 24 studios destinée à des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement autonome et durable (subvention attribuée par la Région en novembre 2013 à hauteur de 360.000 €) ;
- un foyer-logement de 17 places, objet de la présente demande de subvention.

#### Description :

Cet établissement, à mi-chemin entre le logement "classique" et l'EHPAD, accueillera des personnes âgées de plus de 60 ans ayant souvent connu un parcours de vie chaotique (isolement social, périodes d'errance, addictions diverses...) et présentant un état de santé et/ou psychologique dégradé et un vieillissement précoce. Il sera géré par l'association "Les Petits Frères des Pauvres - association de gestion des établissements".

L'accompagnement sera assuré au sein de l'établissement par une équipe salariée et bénévole et, à l'extérieur, par des partenaires médico-sociaux avec lesquels des partenariats seront noués : les services de soins infirmiers seront assurés par ISATIS et les troubles psychiatriques pourront être pris en charge par l'"association de santé mentale 13".

#### Public(s) cible(s) :

Les personnes âgées accueillies au sein du foyer-logement.

#### Détail du calcul de la subvention :

Le montant maximum de la subvention est fixé à 3.000 € par place.

Charges foncière : 382.656 € / Taux : 30% / Subvention : 114.796 €

Travaux et charges afférentes : 2.256.972 € / Taux : 2,25 % / Subvention : 51.000 €

#### Localisation géographique :

- PARIS

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	382 656,00	14,50%	Région ILe-de-France	165 796,00	6,28%
Travaux et charges afférentes	2 256 972,00	85,50%	VILLE DE PARIS	527 566,00	19,99%
			ETAT	477 847,00	18,10%
			EMPRUNT	1 468 419,00	55,63%
Total	2 639 628,00	100,00%	Total	2 639 628,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	55 265,33 €
2015	55 265,33 €
2016	55 265,33 €

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 379 484,00 €
2011	Structures de garde collective pour jeunes enfants	150 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	84 894,00 €
2011	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	168 000,00 €
2011	Soutien aux établissements d'hébergement non médicalisé pour personnes handicapées ou âgées	40 000,00 €
2011	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	28 000,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	120 000,00 €
2011	Contrat Urbain de cohésion Sociale	40 451,00 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	179 350,00 €
2012	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	2 790 222,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	610 269,00 €
2012	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	532 000,00 €
2012	Aide en faveur du logement étudiant	335 500,00 €
2012	Accueil de jour en EHPAD	110 000,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 747 729,00 €
2012	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 228 920,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Accueil de jour autonome pour personnes âgées	300 000,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	2 212 179,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 511 727,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	850 967,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	3 780 000,00 €
2013	Logement social pour personnes sans abri	360 000,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	496 000,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	407 544,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 593 824,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	168 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	41 342,00 €
	Montant total	26 711 717,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13022275</b>
--

Commission Permanente du 10 avril 2014

<b>Objet : RECONSTRUCTION DE L'ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES SAINT-JOSEPH (73 LITS), SITUE A NOISY-LE-GRAND (93)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	10 445 659,00 €	9,93 %	1 037 510,20 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>1 037 510,20 €</b>

**Imputation budgétaire :** 904-42-20422-142002-300  
14200203- Structures d'hébergement médicalisées

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DEPENDANCE

Adresse administrative : 5 CHEMIN DE LA CHAPELLE  
69140 RILLIEUX LA PAPE

Statut Juridique : Personne Morale de Droit Privé

Représentant : Monsieur ALEXANDRE VIARD, Responsable de projets

Objet : Construire et gérer des maisons susceptibles de faciliter un "vivre ensemble" et d'aider les personnes souffrant socialement ou dépendantes.

N° SIRET : 45069580400028

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes  
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : reconstruction de l'établissement pour personnes âgées dépendantes Saint-Joseph (73 lits), situé à Noisy-le-Grand (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2014  
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016  
Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Entreprendre pour humaniser la dépendance construit, acquiert et réhabilite des bâtiments au sein desquels l'association La Pierre Angulaire accueille des personnes âgées dépendantes ou des malades et convalescents dans ses établissements de soins de suite. La Pierre Angulaire gère (ou assiste dans la gestion) une quarantaine d'établissements totalisant 2.200 lits.

L'opération présentée consiste en la reconstruction d'un nouveau bâtiment sur le même site. Le bâtiment

actuel, disposant de 56 lits, ne peut plus accueillir dignement les résidents âgés et dépendants dans sa configuration actuelle : il n'existe pas de sanitaires dans les chambres (lavabo seul), et celles-ci ont une surface bien inférieure aux prescriptions du cahier des charges des EHPAD : 11 m<sup>2</sup> pour une personne seule (30 chambres), 18 m<sup>2</sup> pour deux (2 chambres) et 24 m<sup>2</sup> pour trois (24 chambres).

Cette reconstruction est très soutenue par la Délégation Territoriale ARS de Seine-Saint-Denis et par le Département, qui ont accepté, le 12 juillet 2013, de créer un centre d'accueil de jour de 6 places afin de respecter les exigences de la délibération régionale : en effet, l'EHPAD Saint-Joseph est le seul sur le secteur de Noisy-le-Grand et Neuilly-sur-Marne habilité à l'aide sociale pour la totalité de sa capacité, ce qui représente un atout important pour ce département dans lequel le revenu des ménages est inférieur à la moyenne régionale.

**Description :**

Le nouveau bâtiment, en R+2, proposera 73 chambres individuelles de 20 m<sup>2</sup> comprenant des sanitaires complets adaptés aux personnes dépendantes. Il sera doté de deux unités de 14 chambres (dont l'une destinée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer), de trois unités de douze et d'une unité de 9. Un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places complètera cet ensemble.

Le terrain accueillera aussi une résidence intergénérationnelle "étudiants-personnes âgées" de 17 logements.

**Public(s) cible(s) :**

Les personnes âgées accueillies au sein de l'établissement Saint-Joseph.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le montant maximum de la subvention est fixé à 10.000 € par place.

Charges foncière : 1.000.000 € / Taux : 30 % / Subvention : 300.000 €

Travaux et charges afférentes : 9.420.625 € / Taux : 7,75 % / Subvention : 730.000 €

Frais de certification : 25.034 € / Taux : 30% / Subvention : 7.510,20 €

Soit une subvention totale de 1.037.510,20 €.

**Localisation géographique :**

- NOISY-LE-GRAND

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Acquisition foncière et charges afférentes	1 000 000,00	9,57%
Travaux et charges afférentes	9 420 625,00	90,19%
Frais de certification	25 034,00	0,24%
Total	10 445 659,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région ILe-de-France	1 037 510,20	9,93%
CNSA	1 364 000,00	13,06%
ARS (PASA)	140 000,00	1,34%
Conseil Général	1 095 000,00	10,48%
EMPRUNT	4 800 000,00	45,95%
FONDS PROPRES	2 009 148,80	19,23%
Total	10 445 659,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	51 875,51 €
2015	207 502,04 €
2016	259 377,55 €
2017	207 502,04 €
2018	311 253,06 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14000207</b>
--

Commission Permanente du 10 avril 2014

<b>Objet : CREATION D'ATELIERS DE STIMULATION COGNITIVE POUR PERSONNES AGEES ATTEINTES DE TROUBLES COGNITIFS A UN STADE LEGER AINSI QUE POUR LEURS AIDANTS, A PARIS (75) ET BOBIGNY (93)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	28 986,00 €	50,00 %	14 493,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>14 493,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 934-42-6574-142003-300  
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : RESEAU MEMOIRE ALOIS ARMA  
 Adresse administrative : 75 RUE DE LOURMEL  
 75015 PARIS 15  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Philippe SLAMA, Président

Objet : - Promouvoir, créer et administrer un réseau de santé, conformément aux dispositions de l'article L.6321-1 du code de la Santé Publique, dans le respect de la convention constitutive,  
 - assurer et faciliter la coordination et l'interdisciplinarité entre les différents acteurs de la santé en matière de diagnostic et prise en charge des malades atteints des troubles de la mémoire,  
 - oeuvrer en faveur de la recherche et de la formation des professionnels de santé (notamment la formation médicale continue),  
 - poursuivre toute action de santé publique dans le domaine sus indiqué.

Date de publication au JO : 24 juillet 2004

N° SIRET : 48388462300024

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage  
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'ateliers de stimulation cognitive pour personnes âgées atteintes de troubles cognitifs à un stade léger ainsi que pour leurs aidants, à Paris (75) et Bobigny (93)

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2014



Date prévisionnelle de fin de projet : 10 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

### **Objectifs :**

Le réseau mémoire Aloïs a pour objectif de proposer aux patients présentant des troubles cognitifs une alternative à l'hôpital par le biais d'une consultation mémoire de ville accessible à tous ceux qui le souhaitent, sans discrimination financière. Ce service répond à une véritable demande et permet un diagnostic et une prise en charge précoces.

Aloïs a quatre missions :

- l'accueil téléphonique, l'information et l'orientation des patients et des aidants, présentant une plainte cognitive ou cherchant un suivi post diagnostic ;
- la consultation mémoire de ville : accès direct pour les patients des médecins généralistes à un bilan neuropsychologique gratuit et accès à l'hôpital de jour pour les patients des spécialistes libéraux ;
- aide à la labellisation-mémoire individuelle des neurologues libéraux franciliens qui le souhaitent ;
- la participation à la recherche médicale : inclusion des patients de ville dans des protocoles de recherche.

En 2013 :

- 954 nouveaux patients ont été inclus et 1.038 bilans effectués ;
- 55% des patients présentent une pathologie neurodégénérative, dont 17% d'Alzheimer (stade léger) ; 16% des pathologies psychiatriques (dépression et anxiété) ; 20% de plaintes liées au vieillissement naturel ; 9% de troubles neurologiques autres.
- les patients sont de plus en plus jeunes et pris plus tôt par rapport aux consultations hospitalières.

Après une consultation mémoire, et plus particulièrement après une annonce de diagnostic de maladie neurodégénérative, les patients et familles se trouvent fréquemment en situation de détresse, les aidants peuvent se trouver démunis et en difficulté pour comprendre et faire face aux problèmes particuliers qu'ils rencontrent au quotidien.

Le projet vise à redonner au patient une place de sujet en valorisant les personnes touchées par la maladie et en stimulant leurs fonctions cognitives préservées par le biais d'ateliers, auxquels participeront également les aidants.

### **Description :**

Les ateliers seront animés par un binôme de professionnels : un neuropsychologue et un psychologue spécialisé en remédiation cognitive (rééducation des fonctions cognitives altérées). Les bénéficiaires seront impliqués activement par une participation aux ateliers avec apprentissage de techniques de mémorisation et de manière ludique avec des exercices de théâtre et de relaxation pour développer une écoute corporelle.

Le contenu des exercices de stimulation artistique et cognitive sera en lien avec une thématique nouvelle abordée à chaque atelier :

- concepts de la mémoire ;
- l'attention, la concentration et la motivation ;
- mémoire et sommeil, impact de l'humeur sur la mémoire ;
- la mémoire et l'alimentation ;
- la mémoire et les activités physiques ;
- mémoire et lien social.

Les ateliers se dérouleront dans les locaux du Réseau Mémoire Aloïs au sein de l'hôpital Notre-Dame de Bonsecours et à l'hôpital Avicenne de Bobigny.

La prise en charge s'effectuera sur deux mois à raison d'une séance de deux à trois heures par semaine. Les participants seront revus pour une évaluation neuropsychologique juste après la session d'ateliers et six à neuf mois plus tard.

### **Public(s) cible(s) :**

Le projet s'adresse :

- à des patients atteints d'un trouble cognitif léger (plainte cognitive, en particulier mnésique, et déclin objectivé par un neuropsychologue - fonctionnement global préservé mais avec augmentation des difficultés pour certaines activités de la vie quotidienne)
- aux aidants familiaux.

**Localisation géographique :**

- PARIS
- BOBIGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
FRAIS DE PERSONNEL	24 846,00	85,72%
Frais généraux (communication, location de salle et de convivialité)	4 140,00	14,28%
Total	28 986,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	14 493,00	50,00%
FONDS PROPRES	14 493,00	50,00%
Total	28 986,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	14 493,00 €

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

## **ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : AVENANT DE TRANSFERT**



<b>AVENANT N° DE LA CONVENTION N° 11001585 DU 26 JANVIER 2012 (N°CP 12-124)</b>	<b>DE TRANSFERT</b>
---	---------------------

Entre

"La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON, En vertu de la délibération N° CP 12-124 du 26 janvier 2012, ci-après dénommée « la Région »" d'une part,

et

"L'organisme dénommé : ESTRELIA dont le statut juridique est : Association dont le n° SIRET et le code APE sont : 348 782 368 00115 – 8899A dont le siège social est situé au : 10 rue Perdonnet – 75010 PARIS ayant pour représentant Madame Jacqueline PRADEL, Présidente ci-après dénommé « le bénéficiaire »" d'autre part,

**PREAMBULE :**

Il est proposé de transférer la totalité de la subvention du projet voté en 2012 pour l'Association « Libellule et Papillon » à l'association « Estrelia ». En effet, le 2/07/2012, une nouvelle structure, l'association « Estrelia », a été créée par fusion-absorption des associations « Libellule et papillon », « Aire de Famille » et « Horizons ». Les éléments culturels, techniques et financiers demeurent inchangés.

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

La subvention approuvée par délibération N°CP 12-124 du 26 janvier 2012 de la Région Île-de-France pour l'opération n°11001585 est transférée de l'association Libellule et Papillon à l'association ESTRELIA.

**ARTICLE 2 : DATE D'EFFET ET DUREE DE L'AVENANT**

Le présent avenant prend effet à compter de la date d'approbation du transfert de la subvention par l'assemblée régionale, à savoir le 10/04/2014. Il prend fin conformément aux règles de caducité figurant à l'article 3.1 de la convention initiale.

**ARTICLE 3 : PIECES CONTRACTUELLES**

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale, le présent avenant et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N°CP 12-124 du 26 janvier 2012.

**ARTICLE 4 :**

Toutes les autres stipulations de la convention ci-dessus visée non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux à Paris,

Le

Pour le bénéficiaire,

Le

Pour la Région Ile-de-France,  
Le Président du Conseil Régional,

  
**Séverine MIGNON**

**Directrice du développement social, de  
la santé et de la démocratie régionale**